



# Lettre d'informations d'AYN

Avril 2018

**ÉDITION SPÉCIALE  
NOMMAGE DES VOIES**

## - Les plaques sont arrivées ! -

Ça y est, après de longs mois d'attente, les plaques de voies et de numéros sont arrivées !

Vous pouvez les découvrir en avant-première en mairie où quelques exemplaires sont présentés.



Plaque pour pose sur poteau

Plaque pour pose sur bâtiment

Numéro de bâtiment

## - La pose des plaques -

Comme indiqué dans la lettre d'infos spéciale de mai 2016, les plaques seront posées par l'employé communal.

### Pose des plaques de voies

Les plaques de voies seront posées progressivement à partir d'**avril**.

Les propriétaires ayant accepté la pose d'une plaque sur leur bâtiment seront contactés individuellement par la mairie pour établir une convention.

### Pose des numéros

Par souci d'efficacité, les numéros seront posés sur les boîtes aux lettres par rivets, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2018**.

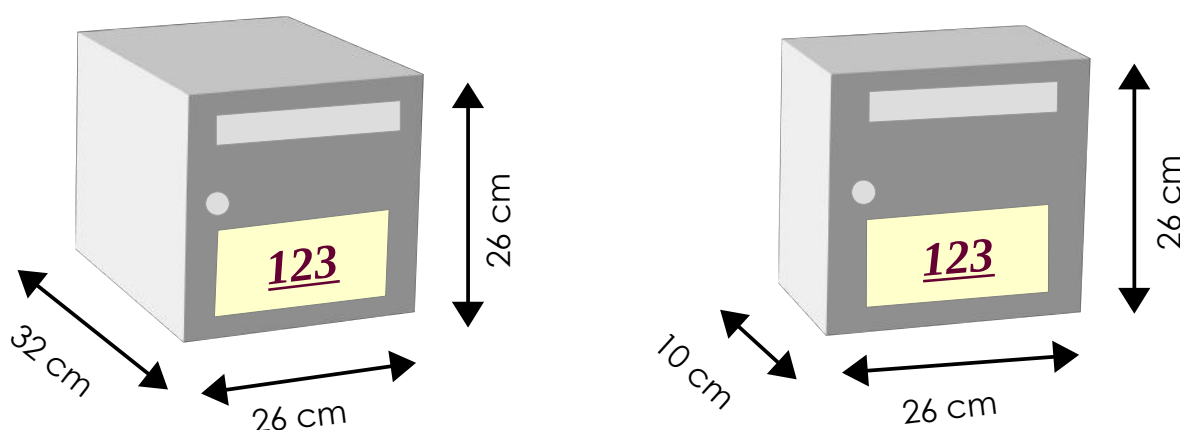
Votre présence lors de la pose n'est pas nécessaire. Cependant, il est important de noter les indications suivantes

- la boîte aux lettres doit être d'un des deux formats normalisés présentés ci-dessous. Elle peut être décorée
- La boîte aux lettres doit être à l'entrée principale de votre propriété, en bordure de voie ouverte à la circulation publique, visible et accessible de celle-ci

- Les plaques ont une dimension de 20 cm par 10 cm. Il vous appartient de vous assurer qu'il existe un espace libre suffisamment grand sur la face de la boîte aux lettres qui se trouve côté voie
- Faute de remplir ces conditions, votre boîte aux lettres ne recevra pas son numéro

*Attention : la liste des numéros sera communiquée à la Poste à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2018**. À partir de cette date, si votre logement n'est pas numéroté, vous risquez de mal recevoir votre courrier. Il vous appartient de faciliter la pose du numéro.*

Si vous pensez ne pas pouvoir remplir les conditions présentées ci-dessus, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie dès que possible, et avant le **31 mai 2018**, afin d'envisager une alternative. L'examen des cas particuliers restera exceptionnel.



Dimensions intérieures des boîtes normalisées  
Selon l'orientation de la boîte, le numéro pourra être posé sur le flanc

## - Les nouvelles adresses -

### Votre nouvelle adresse

Ligne 1 : **Prénom et NOM**  
Ligne 2 : **N° et nom de voie**  
Ligne 3 : Hameau ou Lieu-dit (facultatif)  
Ligne 4 : **73470 AYN**

### Communication aux services publics

La fin d'installation de l'ensemble des plaques (voies et numéros) est prévue le 31 août 2018 au plus tard.

Passé cette date, la mairie communiquera votre nouvelle adresse aux services suivants

- La Poste
- L'administration fiscale
- Le Cadastre
- Orange (ex France Télécom)
- ENEDIS (ex ERDF)
- Le SIAEP (Syndicat des Eaux du Thiers)
- La Communauté de Communes (ordures ménagères et assainissement)
- Le SAMU
- Le SDIS (Sapeurs-Pompiers)
- L'INSEE

- L'IGN
- Services GPS (compter quelques mois pour la mise à jour effective)

### Communication privée

Des papillons portant votre nouvelle adresse seront déposés dans votre boîte au moment de la pose de votre numéro. Vous pourrez les utiliser pour communiquer votre nouvelle adresse à vos contacts privés, comme

- votre banque
- votre assurance
- vos fournisseurs d'énergie
- votre fournisseur Internet
- votre employeur
- votre caisse de retraite
- votre caisse d'assurance maladie
- votre mutuelle santé
- les associations dont vous faites partie
- vos abonnements
- votre famille
- vos amis
- etc.

## - Le calendrier en bref -

**Avril** - Début du déploiement des plaques de voies

**31 mai** - Limite d'examen des cas particuliers (prendre contact avec la mairie)

**1<sup>er</sup> juillet** - Début du déploiement des numéros

**Juillet-août** - Vous transmettez votre nouvelle adresse à vos contacts privés

**1<sup>er</sup> septembre** - La mairie transmet votre nouvelle adresse aux services publics

**Tél 09 62 58 75 66**

[secretariat@ayn.fr](mailto:secretariat@ayn.fr)

[ayn.fr](http://ayn.fr)

**Secrétariat ouvert** lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00

**Permanence des élus** le samedi de 10h00 à 12h00, et sur rendez-vous

**Bibliothèque ouverte** mercredi de 9h00 à 11h00 et samedi de 10h00 à 12h00

